



MUNICIPALITE
BRETIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny, le 26 août 2019

PREAVIS N° 03/2019

**PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE BRETIGNY
AU
CONSEIL GÉNÉRAL**

**Demande de crédit d'investissement pour la pose d'une conduite d'eau potable dans le
cadre de la régionalisation de la distribution de l'eau**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors de la séance du 5 juin 2019, la Municipalité a informé les membres du Conseil général du projet en cours concernant la régionalisation de la distribution de l'eau potable et des raisons de la pose anticipée d'une nouvelle conduite sur la commune de Cugy.

Pour rappel, notre Commune n'est actuellement alimentée que par une seule conduite, ce qui en cas de problème technique ou accidentel peut s'avérer problématique. Afin de remédier à cette situation et éviter le risque de coupure d'eau de longue durée, la création d'un bouclage de l'alimentation en eau potable de notre réseau est nécessaire. Cette solution permet en effet d'assurer la distribution d'eau, même en cas de rupture d'une conduite principale.

Le projet prévoit la pose d'une seconde conduite d'alimentation au réseau entre le chemin du Rié, sur la Commune de Bretigny-sur-Morrens et la route de Montheron, sur la Commune de Cugy.

Travaux anticipés

Les travaux actuels de réalisation d'un rond-point au lieu-dit « Le Moulin », sur la Commune de Cugy, nous ont amenés à anticiper la réalisation d'un tronçon de canalisation du bouclage. En effet, dans le but de ne pas avoir à effectuer des travaux de fouille sur un objet venant d'être terminé, la Direction des travaux a informé la Municipalité en date du 22 mars 2019, qu'il était possible de profiter des travaux de fouille, occasionnés pour le remplacement d'une conduite d'eau potable de la Ville de Lausanne, pour procéder à la pose de notre nouvelle conduite. Toutefois, ces travaux devaient être réalisés en date du 27 mars 2019.

Au vu des avantages financiers et techniques et en raison des délais impartis par les travaux en cours, la Municipalité a dû se positionner rapidement et a pris la décision, dans sa séance du 25 mars 2019 de réaliser les travaux de pose de la nouvelle conduite, assurant à terme l'alimentation en eau potable de notre Commune.

De ce fait, les travaux de pose du tronçon de la conduite ont été réalisés par les entreprises travaillant déjà sur place, dans le cadre de la réalisation du rond-point et à leurs conditions, à savoir :

▪ Travaux de fouilles	AGV Toni SA	CHF	30'000.-
▪ Travaux sanitaire	Diémand SA	CHF	10'000.-
▪ Ingénieur	Courdesse & Associés SA	CHF	<u>5'000.-</u>

Montant total, arrondi à **CHF 45'000.-**

Travaux à venir

Cette nouvelle conduite, mesurant environ 100 mètres, est pour l'instant « en attente » (voir plan ci-joint). Afin de la raccorder à notre réseau et réaliser ainsi le dit « bouclage », elle devra encore être raccordée au sud-est du nouveau rond-point sur une conduite de la Ville de Lausanne arrivant de Montheron et être prolongée jusqu'au bas du chemin du Rié.

Ces travaux seront réalisés dans un avenir proche, dans le cadre de la réfection de la RC 501, et feront partie d'un prochain préavis.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

- vu le préavis municipal n°03/2019 du 26 août 2019,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 45'000.- pour la pose d'une conduite d'eau potable dans le cadre de la régionalisation de la distribution de l'eau ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes. L'investissement sera amorti en 10 ans à raison de CHF 4'500.- par année et n'entraînera pas d'autres frais d'exploitation.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 août 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic  M. MOOSER  La Secrétaire  M. JEANNIN

Situation de la conduite



Nouvelle conduite